



Compte rendu de la réunion du 11 mars 2021

Présents : Mmes Boudot, Fortier, Hochard, Jacquot, Leuthreau, Mambour, Taillez, Thevenin ;

MM. Blick, Carette, Doyen, Jacquinet, Thevenin, Johnson ;

Absents excusés : M. Briquet (pouvoir à Madame Jacqueline Mambour), Mme Sophie Thevenin.

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 11 mars 2021 : **191 190.09 €**.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2021

M. le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 26 janvier 2021.

Approuvé à l'unanimité

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Emilie JACQUOT est désignée secrétaire de séance

Subvention aux associations locales pour l'année 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de ses membres d'attribuer une subvention pour l'année 2021 aux associations suivantes : (Pour ce point de l'ordre du jour, les conseillers municipaux membres d'une de ces associations se sont abstenus).

Associations	Subvention accordée
Amicale des Sapeurs-Pompiers	800 €
Association communale de chasse	100 €
Association Familiale de Mesnil-Sellières	800 €
Comité des Fêtes de Mesnil-Sellières	800 €
Gymnastique Volontaire	300 €
Judo Club Maillotin	400 €
L'Eveil de Mesnil-Sellières	800 €
Les Amis du Parc	75 €
Les Croqueurs de Pommes	30 €
UVA	150 €
Hara Geï	/

Avis de la commission Communication : Le choix a été fait de ne pas changer le montant des subventions pour cette année afin d'encourager les associations à organiser de nouvelles manifestations dès que la situation sanitaire se sera améliorée. En contrepartie, pour que la subvention soit versée, il sera demandé impérativement un bilan financier pour l'année 2020 et il sera rappelé que les AG doivent être faites.

Approuvé à l'unanimité

Budget principal : Approbation du compte de gestion de l'année 2020

Le compte de gestion établi par le percepteur est en conformité avec le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité de ses membres le compte de gestion de l'année 2020 du budget principal.

Approuvé à l'unanimité

Budget principal : Approbation du compte administratif de l'année 2020

Le compte administratif reflète les dépenses et les recettes réelles de l'exercice 2020. Il est en conformité avec le compte de gestion établi par le percepteur. Le document présenté sur table par monsieur le maire précise l'ensemble des opérations de l'année 2020.

(Pour ce point de l'ordre du jour, Monsieur Olivier Jacquinet, maire, a quitté la séance le temps du vote. La Présidence est assurée par Madame Sophie Boudot, 1^{ère} maire-adjoint)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité de ses membres le compte administratif de l'année 2020 qui présente les résultats suivants

Résultats d'exécution 2020

Fonctionnement	+ 38 021.25 €
Investissement	- 3 304.73 €

Reports 2019

Fonctionnement	+ 147 403.52 €
Investissement	- 30 176.76 €

Résultats 2020

Fonctionnement	+ 155 248.01 €
Investissement	- 33 481.49 €

Soit un résultat positif de + 121 766.52 €

Approuvé à l'unanimité

Affectation des résultats de l'année 2020 au budget primitif 2021

Compte tenu des résultats constatés, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2020 comme suit au budget primitif 2021 :

- ☞ la somme **33 481 € au compte R1068** (Excédent de fonctionnement capitalisé),
- ☞ la somme de **33 481 € au compte D001** (Déficit d'investissement reporté),
- ☞ la somme de **121 767 € au compte R002** (Excédent de fonctionnement reporté),

Approuvé à l'unanimité

Budget principal 2021

Monsieur le maire a présenté aux membres du conseil la proposition de budget 2021 élaborée avec les maires-adjoints. Cette proposition est le fruit du travail des commissions qui se sont réunies dernièrement.

- ☞ Fonctionnement : 424 186 € (373 768 € en 2020) (dépenses réelles en 2020 : 223 776 €)
- ☞ Investissement : 318 941 € (188 010 € en 2020) (dépenses réelles en 2020 : 59 786 €)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité de ses membres le budget primitif de l'année 2021 qui s'équilibre à 424 186 € en section de fonctionnement et à 318 941 € en section d'investissement.

Approuvé à l'unanimité

Budget annexe « Lotissement Derrière le Clos » 2021

Le compte administratif a été votée lors de la dernière réunion de conseil. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité de ses membres le budget annexe de l'année 2021 qui s'établit à 185 020 € en dépense de fonctionnement et à 318 384 € en recette de fonctionnement. Il s'équilibre à 263 140 € en section d'investissement.

Approuvé à l'unanimité

Compétence mobilité : demande de prise de compétence par l'intercommunalité

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) ;

Vu la délibération n°09/2021 du 23/02/2021 de la communauté de communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne »

La LOM a pour objectif de couvrir l'intégralité du territoire national par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

Pour cela, elle permet notamment aux communautés de communes qui le souhaitent de se doter de la compétence d'organisation de la mobilité et de devenir AOM.

Cette compétence pourra s'établir soit à l'échelle du territoire intercommunal, soit sur une échelle plus large, englobant plusieurs structures intercommunales. Au regard du diagnostic établi et afin de développer des services de mobilité adaptés au territoire de la communauté de communes, il y a lieu pour la communauté de communes de devenir autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire.

Le transfert de la compétence est décidé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI, à savoir 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale de la communauté.

Après avoir échangé et débattu, le conseil municipal accepte, à l'unanimité de ses membres le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la communauté de communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne »

Approuvé à l'unanimité

Aire de loisirs : choix des entreprises pour le pumphtrack, le terrain multisport, le boudrome et le terrassement

Il a été décidé de lancer la construction des deux équipements suivants :

Le pumptrack : Deux matériaux de construction nous étaient proposés, le bois ou un assemblage aluminium et galva. Ce dernier a été privilégié pour des raisons de longévité pour un tarif équivalent. Le montant de cette structure s'élève à 32 241 € HT pour AJ3M et 14 605.30 € HT de terrassement pour I-Terra.

Le Multisport : Mme Jacquot se propose d'appeler différentes communes qui ont travaillé avec le constructeur AJ3M pour avoir un retour sur la qualité et sur la durabilité des produits. Le coût du projet s'élève à 38 692.50 € HT euros de construction pour AJ3M et 34 074.30 € HT de terrassement pour I-Terra.

Les devis ont été retenus par la commission et accepté par le conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité

Élections départementales et régionales : bureaux à tenir et planning de présence

20 juin 2021		
	Elections départementales	Elections régionales
8h-11h30	Nicolas Marc Christelle	Thibaud Olivier Cyrille
11h30-15h	Jacqueline Valérie Emilie	Florent Micheline Sophie B
15h-18h		Florent Sophie B

27 juin 2021		
	Elections départementales	Elections régionales
8h-11h30	Thibaud	Olivier
11h30-15h	Emilie Guénola	Florent Micheline Sophie B
15h-18h	Sophie T Patrick Thibaud	Micheline Sophie B Florent

Le planning sera revu lors de la prochaine réunion afin de tenir compte des dernières dispositions relatives à la tenue des bureaux de vote. A priori, les personnes non vaccinées ne pourront pas être présentes durant la journée.

Compte-rendu des réunions de la communauté de communes, des syndicats départementaux et intercommunaux, des commissions communales

Communication :

La commission communication s'est réunie pour avancer sur plusieurs projets :

- L'arbre de la liberté
- Le questionnaire à adresser aux habitants avec le prochain maillot'infos
- Le fleurissement : le samedi 22 mai a été retenu pour fleurir le village
- Le maillot'infos

Patrimoine :

Une sortie a eu lieu à Chatres pour visiter l'aire de loisirs réalisée par la commune

Place PMR Espace Maillotin : Le devis présenté s'élève à 6 096.75 € HT soit 7 316.10 € TTC a été accepté.

SDDEA

Des travaux sont prévus sur le réseau de Rouilly Sacey. Le prix de l'eau n'augmentera pas en 2021 et le puits présent à Rouilly Sacey va être fermé en raison de la qualité insuffisante de l'eau

Conseil d'école :

Monsieur Florent Thevenin a participé au conseil d'école. Les effectifs sont en baisse, mais aucune fermeture de classe n'est envisagée. A l'école maternelle de Rouilly Sacey, la notion de développement durable doit être enseignée dès la maternelle. Aussi, les enseignantes ont fait part de l'état d'avancement de la démarche E3D (E3D = École en Démarche de Développement Durable), c'est lorsque qu'une école s'engage dans une démarche globale de développement durable qui apporte des solutions concrètes pour répondre aux Objectifs de développement durable (Agenda 2030), dans le cadre des enseignements, celui des projets éducatifs, parcours et dispositifs, et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets...). Les élèves sont au cœur de la démarche qui consiste à connaître et comprendre les enjeux du DD pour pouvoir agir, que ce soit au quotidien à l'école, mais aussi tout au long de la vie. La démarche E3D contribue ainsi à la formation de citoyens informés, critiques et engagés, amenés à être force de proposition et acteurs du changement global.

Collège de Piney : La DSDEN envisage la fermeture de deux classes au collège de Piney. Afin de ne pas mettre en danger les enfants vis-à-vis de la crise sanitaire, le conseil municipal souhaite pour la prochaine rentrée scolaire le maintien de toutes les classes et de reporter à 2022 cette démarche de suppression.

Intercommunalité :

- Maison de santé : Monsieur le Maire informe les conseillers que Madame Judith Hottois a quitté le cabinet médical et qu'elle est remplacée par Madame Elodie Régnier.
- Moulin de Dosches : Monsieur le Maire précise que le PNRFO a réussi à obtenir une résidence « paysagiste » qui permettra d'obtenir plusieurs esquisses relatives au futur site du moulin de Dosches.
- Contrat local de santé : une réunion « écran et santé » a été organisée afin de faire l'état des lieux sur le territoire et de sensibiliser les parents sur les risques induits par les écrans. Le CLS se construit avec des fiches actions qui seront portées par plusieurs structures et professionnels de la santé. La signature du contrat a été reportée à l'automne.

Questions et communications diverses

Cérémonie du 8 mai :

En fonction de l'évolution de la réglementation relative aux conditions sanitaires, il est proposé un rassemblement à 10h45 pour le début de la cérémonie à 11h00.

Division et vente des parcelles AB 83 ET 255 : Ces deux parcelles ont été estimées à une valeur de 1 300 € par France Domaines. Après avoir donné notre accord sur cette estimation, la DGFIP de Dijon vient de l'accepter. Les riverains de ces parcelles ont accepté soit une division parcellaire, soit la parcelle entière. Aussi, il vous est proposé de valider le devis de FP Géomètres pour la division en 3 parcelles de la AB 83, soit 790.87 € TTC

Ainsi, après avoir intégré le prix du foncier, le devis du géomètre et les frais de notaire, la revente des 3 nouvelles parcelles serait arrêtée à

AB 255 : 1150 € pour M. Olivier Philippon,

AB 83 en partie privée : 815 € pour M. Jérémie Lecomte et Madame Sandrine Fonseca

AB 83 en partie privée : 815 € pour M. Pierre N'guyen et Mme Laetitia Pestelard

AB 83 en partie communale : 350 € pour la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, valide le devis de FP géomètres pour la somme de 790.87 € TTC et la revente des 3 parcelles sus-indiquées .

Circulation avec neige : L'épisode neigeux a mis en avant le besoin d'équipement. Un rapprochement avec la commune de Dosches est demandé.

Stationnement devant l'école : Il est rappelé qu'il est difficile de se stationner aux abords de l'école à certains horaires. Un aménagement est souhaitable.

Fin de la séance à 22h30

Prochaine réunion **le 11 mai 2021 à 19 heures**